

2014

Conditions Générales de Vente

Ces conditions générales sont valables entre toutes personnes passant un contrat de prestation de service de fourniture de site internet auprès de Tournier and Co.

Préambule

Dans le cadre de sa politique de communication, le Client souhaite faire réaliser son Site Web afin de permettre à toute personne connectée au réseau Internet d'avoir accès à des informations concernant son entreprise et ses activités.

Tournier and Co dispose des moyens et compétences dans le domaine de l'informatique et du web, ainsi que des infrastructures tant matérielles que logicielles lui permettant d'assurer une prestation de création de Site Internet.

Les documents contractuels, par ordre de priorité décroissant, sont les suivants :

- Le droit en vigueur dans le pays de domiciliation du client et le droit français pour Tournier and Co
- Les conditions générales de réalisation d'un site internet ;
- Le devis signé par le client
- Le cahier des charges ;

Ils constituent l'intégralité des obligations des parties.

En cas de contradictions entre les différents éléments, le document le mieux classé dans l'ordre de priorité prévaudra, sauf accord écrit et circonstancié des parties.

Définitions

Site web : ensemble de pages organisées destinées à être diffusées sur Internet sous un même nom de domaine.

Cahier des charges : document contractuel établi par le client et validé par Tournier and Co décrivant le site web souhaité et notamment l'arborescence du site web, les différentes parties qui le composent, les différents éléments (textes, images, vidéos, sons, etc.) intégrés.

Dysfonctionnement : défaut de conformité du site web en rapport au cahier des charges.

Dysfonctionnement bloquant : défaut reproductible entraînant le blocage d'autres fonctions.

Dysfonctionnement non bloquant : dysfonctionnement représentant une non-conformité fonctionnelle n'entraînant pas le blocage d'autres fonctions.

Demande nouvelle substantielle : demande ayant pour objet une modification de la structure initialement prévue.

Éléments apportés : contenus du site web (textes, images, sons...) insérés par Tournier and Co, soit à la demande du client, soit de son propre chef.

Annuaire : outil de recherche sur le web répertoriant et classant des sites web suivant une thématique arborescente plus ou moins développée ; les annuaires sont construits et actualisés manuellement.

Internet : ensemble de réseaux de toutes tailles interconnectés par le protocole IP, de dimension mondiale.

Moteur de recherche : outil de recherche sur le Web constitué d'une gigantesque base de données permettant de trouver l'information recherchée en lançant des requêtes à partir de mots-clés ; les moteurs de recherche utilisent des

robots ou spyder pour indexer automatiquement les sites et les pages web.

Art. 1. Objet du contrat

Par le présent contrat, Tournier and Co s'engage à concevoir et réaliser pour le compte du client un site web.

Tournier and Co s'engage à concevoir le site web dans le respect du Cahier des Charges élaboré par les deux parties.

Art. 2. Information et collaboration des parties

2.1. Validations

A l'issue de chaque étape telle que définie dans le cahier des charges, le client sera appelé à donner son aval aux prestations réalisées à cette date.

Le client et le concepteur décideront d'un commun accord de toute réorientation qui leur semblerait nécessaire.

2.2. Collaboration du client

Le client a conscience que son implication et sa collaboration sont nécessaires pour la bonne exécution du contrat.

Préalablement à toutes prestations du concepteur, le client lui fournira tous les éléments lui permettant de mener à bien sa prestation de réalisation de site web. Les projets ne pourront être entamés à moins que Tournier and Co n'ait à sa disposition l'intégralité des contenus nécessaires.

Art. 3. Obligations des parties

3.1. Obligations de Tournier and Co

La prestation de Tournier and Co consiste en la représentation fonctionnelle du site web. Il devra ainsi apporter les solutions techniques permettant de concrétiser l'architecture du site web établi dans le cahier des charges et permettant d'assurer le bon fonctionnement de ce site web. La prestation du concepteur consiste aussi en la représentation graphique du site web à partir des demandes du client établies dans le cahier des charges.

Tournier and Co est soumis à une obligation de résultat quant à la réalisation du site internet, mais à une obligation de moyen quant à son fonctionnement durable et permanent. Le client a conscience que le réseau internet et les logiciels utilisés sont soumis à des aléas techniques et des évolutions technologiques qui ne peuvent être totalement maîtrisés par le concepteur. Cependant, le concepteur garanti la conformité du site à l'état de l'art, et son adaptation aux logiciels de navigation du marché les plus courants. Tournier and Co s'engage à respecter au mieux les attentes du client et à tenir compte de ses remarques relatives à la mise en page du site internet.

Par le présent contrat, Tournier and Co n'est soumis à aucune prestation de maintenance ou d'assistance à l'utilisation.

Cette obligation de maintenance pourra faire l'objet d'un avenant au cahier des charges, donnant lieu à une facturation supplémentaire.

Toute formation à l'administration du site, hormis l'heure prévue à cet effet à la livraison du site donnera lieu à un devis.

Tournier and Co s'engage à réaliser un site optimisé permettant d'accueillir au mieux les prestations de référencement. Toutefois, le présent contrat ne comporte aucune obligation de référencement, Tournier and Co peut effectuer de telles prestations qui feront l'objet

d'un avenant au cahier des charges et d'une facturation supplémentaire. Tournier and Co n'assume pas directement l'enregistrement du nom de domaine du site web. Il peut cependant conseiller le client dans cet enregistrement et peut réaliser les démarches de location sous mandat.

Le client doit faire appel à un hébergeur, Tournier and Co peut cependant réaliser les démarches de location sous mandat. Le coût de location d'un espace web, ainsi que le niveau de performance du serveur hébergeant le site, varient en fonction des services que le client lui adjoint. Le client reste ainsi le maître de sa solution et conserve la possibilité de la faire évoluer.

Tournier and Co peut également réaliser des prestations de newsletter à la demande du client. Ces prestations supplémentaires feront l'objet d'un avenant au cahier des charges et d'une facturation supplémentaire.

3.2. Obligations du client

Le client s'engage à fournir à Tournier and Co, à titre strictement confidentiel :

- les informations nécessaires pour appréhender au mieux les produits et marchés du client ;
- les moyens financiers, matériels, techniques et humains ainsi que tous les éléments nécessaires à la conception et à la réalisation du site web tel qu'il a été défini d'un commun accord.

Le client est pleinement responsable des éléments apportés (textes, musiques, photographies...) à Tournier and Co.

Le client doit être titulaire des droits nécessaires à leur utilisation dans le cadre de son site web. Le client s'engage à respecter les délais de validation prévus au contrat.

Le Client s'engage à obtenir l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour réaliser un site Web, et se charge notamment des déclarations éventuellement nécessaires auprès de la Commission nationale informatique et libertés, ainsi que de la déclaration du site en tant que service de communication audiovisuelle auprès du Procureur de la République.

Le client s'engage à fournir à Tournier and Co l'ensemble des textes et photos présents sur le site. Les fichiers qui constitueront le contenu du site devront répondre aux critères suivants : textes au format informatique Word, RTF ou TXT. Photos résolution 1024px dans son bord le plus large, et format informatique JPG hte def, TIFF, AI ou PSD. Les photos seront optimisées pour le Web par nos soins ; cependant, la qualité finale dépendra uniquement du fichier d'origine. Tournier and Co se réserve un droit de refus des différents supports visuels en cas de non-conformité, ou de qualité insuffisante de ceux-ci.

Art. 4. Etapes de réalisation du site web

4.1. Phase 1 – Conception de l'architecture du site web

Dans les délais suivant l'établissement du cahier des charges détaillé, Tournier and Co (avec l'aide du client) établira l'architecture du site web, en tenant compte du cahier des charges détaillé.

Le projet d'architecture du site web sera soumis à la validation du client.

4.2. Phase 2 – Réalisation du site web et de l'interface graphique

Dans un délai de 3 semaines suivant la validation du client, Tournier and Co procédera à la réalisation du site web.

Le client recensera les éventuels dysfonctionnements. Chaque dysfonctionnement fera l'objet d'une fiche de dysfonctionnement et sera classé selon son caractère non bloquant ou bloquant.

Cette phase a également pour finalité d'établir l'apparence graphique générale du site web définie par les maquettes et validée par le client, compte tenu du cahier des charges ou du brief du client si le cahier des charges n'a pas été établi.

4.3. Phase 3 - Achèvement du site web

Le site web sera réputé achevé lorsqu'une version définitive aura été établie d'un commun accord par Tournier and Co et le client et qu'elle aura subi avec succès les tests dans les conditions du réseau. La double signature du procès-verbal de recette officialisera cet achèvement.

Art. 5. Procédure de réception

5.1. Réception définitive

Lorsque Tournier and Co estime que le site web est achevé, le client doit valider la conformité de celui-ci par rapport au cahier des charges ou émettre des réserves dans le délai de 7 jours ouvrés. Le client doit effectuer des tests du site internet dans les conditions du réseau afin de relever tout dysfonctionnement.

Dans le silence du client dans le délai imparti, le site web est considéré comme étant achevé. Le client est alors redevable du prix restant à payer.

5.2. Réserves

Lorsque le client émet des réserves quant à la non-conformité du site en rapport au cahier des charges, Tournier and Co dispose d'un délai de 7 jours afin de prendre en compte les réserves.

Art. 6. Responsabilité

6.1. Nature de l'obligation de Tournier and Co

Tournier and Co est soumis à une obligation de moyens.

6.2. Force majeure

Tournier and Co n'est pas responsable pour tout retard, inexécution ou dommages dus à des cas de force majeure ou des cas fortuits.

Art. 7. Garanties

7.1. Garanties du concepteur

Tournier and Co garantit au client la jouissance paisible des droits qui lui sont consentis contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques. Il garantit le client contre toute action en contrefaçon. Il garantit au client que le site web achevé et livré est conforme au Cahier des Charges.

Il garantit le client contre tout dommage dû à l'installation du site web sur le serveur du client.

7.2. Garanties du client

Concernant les éléments apportés par le client à Tournier and Co pour la réalisation du site web, le client déclare être titulaire de tous les droits et autorisations permettant l'utilisation de ces éléments pour le site web.

Il garantit le concepteur contre toute revendication de tiers sur ces éléments.

Art. 8. Propriété intellectuelle

8.1. Droits d'auteur

Tournier and Co est l'auteur du site web. A ce titre, il est investi de l'intégralité des droits d'auteur sur celui-ci, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, concernant les composants du site web que Tournier and Co aurait apportés et dont il ne serait pas l'auteur, Tournier and Co déclare avoir acquis tous les droits nécessaires à leur exploitation.

8.2. Cession des droits

Lorsque le site web sera réputé achevé Tournier and Co cède au client les droits patrimoniaux suivants : droit d'utilisation du site internet, droit de reproduction de d'exploitation des éléments graphiques du site dans un cadre purement commercial et professionnel : papier à en-tête, carte de visite, fiche commerciale, réseaux sociaux pour une utilisation à fin publicitaire, une autorisation préalable devra être requise auprès de Tournier and Co.

Le client ne pourra pas céder ses droits à des tiers.

Tournier and Co accorde au Client une licence d'utilisation incessible et intransmissible des progiciels nécessaires à la mise en œuvre du site. Il est entendu entre les parties qu'en tant que créateur du site web, Tournier and Co demeure titulaire des droits extrapatrimoniaux sur ses créations.

Il est entendu entre les parties que, conformément à la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle, les idées ne font pas l'objet d'une protection par notre droit, par conséquent les idées proposées par le client ne peuvent concurrencer les droits de Tournier and Co, le concepteur et créateur.

8.3. Rémunération au titre de la cession

Le prix de la cession des droits patrimoniaux ne sont pas compris dans le prix global de la prestation. Cependant, la transmission de ces droits pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire avec l'accord de Tournier and Co.

8.5. Mention du nom du concepteur

La marque Pixello Solutions (propriété de Tournier and Co) sera citée en pied de page du site web, en tant que créateur du site web.

8.6. Eléments apportés par le client

Concernant les éléments apportés par le client, celui-ci reste titulaire des droits sur ceux-ci et Tournier and Co s'engage à ne pas contrefaire ou réutiliser ces éléments sauf accord du client.

Art. 9. Évolution du site

Passé la durée de l'abonnement support ou la livraison, la maintenance et la mise à jour des différentes extensions et des versions du CMS seront assurées par le client sauf nouvel accord signé entre les deux parties.

En raison du caractère interactif et évolutif du site web, Tournier and Co autorise le client à modifier la construction du site, la réorganisation de la présentation ou des composants du site, pour ses besoins futurs.

Tournier and Co reconnaît que toute adaptation ou évolution ultérieure du site web ne saurait porter atteinte à son œuvre, en raison de la destination de celle-ci.

Cependant, ces modifications ne doivent pas être d'une telle ampleur qu'elle dénature totalement le travail de Tournier and Co.

Art. 10. Prix et modalités de paiement

10.1. Rémunération globale

Le client versera à une rémunération globale et forfaitaire convenue entre les parties lors de la conclusion du contrat.

Le paiement se fera dans les conditions suivantes : 30 % (trente pour cent) à la signature du contrat ; 70 % (soixante-dix pour cent) restant dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture faisant suite à la réception définitive du site web.

10.2. Intérêts en cas de retard

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera automatiquement intérêt conformément aux dispositions légales en la matière.

10.3. Somme supplémentaire en cas de demandes nouvelles substantielles

En cas de demandes nouvelles substantielles de la part du client, les parties pourront convenir, avant toute modification, du versement d'une somme supplémentaire, et de l'établissement d'un nouveau devis.

10.4. Prix des droits de propriété intellectuelle

Si Tournier and Co doit acquérir, de manière onéreuse, des droits sur différents éléments (sons, textes, images...), il doit, avant toute acquisition, obtenir l'aval du client. Ce dernier remboursera les montants réglés par Tournier and Co dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

10.5 Rupture du contrat

Le non versement du montant de l'acompte dans le délai imparti entraîne la résiliation automatique du contrat de prestation de service. Si Tournier and Co avait déjà réalisé un début de prestation dans l'attente du paiement de l'acompte, le client devra lui verser 50% du montant de l'acompte à titre de dommage-intérêt.

Art. 11. Durée

Le présent contrat est un contrat à durée déterminée. Il prend effet à la signature du contrat et s'achève avec le paiement complet du prix par le client.

Art. 12. Confidentialité

Tournier and Co s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, etc., qui lui auront été communiquées par le Client, ou dont il aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit ne sont pas soumises à cette confidentialité.

Art. 13. Référence au client

Sauf interdiction expresse du client dans le délai d'un mois après la réception du site, Tournier and Co est autorisé à mentionner le nom du client et son site internet dans le cadre de sa promotion commerciale.

Art. 14. Délai

Tournier and Co s'engage à livrer le site dans un délai ne pouvant excéder 3 mois pour les offres autres que celles sur mesures. Toutes prestations désignées comme « site vitrines » ou « site e-commerce » pour lesquelles le Client demandera trop d'éléments spécifiques seront désignées comme étant « sur-mesure ». Cependant, le

cahier des charges pourra mentionner un délai inférieur au regard de la complexité du site internet.

Art. 15. Suspension du contrat

Outre les événements habituellement retenus par la jurisprudence française en cas de force majeure, les obligations des parties seront automatiquement suspendues dans les hypothèses d'événements indépendants de leur volonté expresse empêchant l'exécution normale du présent contrat, tels que :

- les tremblements de terre ;
- l'incendie ;
- la tempête ;
- l'inondation ;
- le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit ;
- les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise ;
- le lock-out de l'entreprise ;
- le blocage des télécommunications ;
- le blocage des réseaux informatiques ;
- la panne d'ordinateur, etc.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Il est convenu expressément que les parties peuvent résilier de plein droit le présent contrat, si l'événement, défini comme une hypothèse de suspension d'obligations, perdurait au-delà de six mois.

Art. 16. Résiliation

16.1 Manquement à une obligation contractuelle

En cas de manquement grave de l'une ou l'autre des parties aux obligations du présent contrat non réparé dans un délai de sept jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement, le présent contrat sera résilié de plein droit sans préjudice des dommages et intérêts dont les parties pourraient prétendre.

Le fait pour une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

16.2 Contenu illégal ou immoral du site

Si le contenu du site a un caractère immoral ou injurieux, à caractère raciste, pornographique, atteignant la dignité humaine, ou contraire à la loi

Tournier and Co se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat de prestation de service.

Dans cette hypothèse, le client sera tenu du paiement intégral des sommes non échues, quand bien même Tournier and Co n'aurait pas terminé la réalisation du site internet.

Par ailleurs dans le cas d'un site administrable, si le client publiait des contenus correspondant aux critères précités, Tournier & Co se réserve le droit de mettre hors service le site internet, ainsi que d'en référer aux autorités compétentes dans les cas de violations manifestes de la loi.

16.3 Conséquence de l'exercice du droit de résiliation

Si Tournier and Co s'est rendue coupable de manquement à ses obligations contractuelles, le contrat pourra être résilié, et le client ne sera pas tenu de verser les sommes restant dues. Si le client s'est coupable de tels manquements, le contrat sera résilié et le client devra verser la totalité des sommes non échues à Tournier and Co.

Art. 17. Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de désaccord sur les conditions d'application de ces conditions générales de prestation de service, Tournier and Co et le client s'engage à respecter une procédure de médiation préalable. Les deux parties devront convenir d'un rendez-vous afin de régler à l'amiable leur différend. En cas d'échec de la procédure de conciliation préalable, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de Nantes, même pour les procédures d'urgence ou conservatoire en référé ou par requête, et nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.